

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 10 AVRIL 2018 A 20H00

L'an deux mil dix-huit, le mardi 10 avril à vingt heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 05/04/2018

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland - GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien - - BORDEAU Dominique - TOURATIER Tony

Excusés : MM. FERRE Sylvie - LANDAIS Linda - André LAUNAY- M.ROUEIL Samuel - DURAND Katia -

Secrétaire de séance : BELLEY Fabien

1. Procès-verbal de la séance du 20/03/2018

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20/03/2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Reprise de résultats – Délibération n° 13-2018

M. le Maire présente, aux membres du conseil municipal le résultat de l'exercice budgétaire communal 2017. Après reprise des résultats de l'exercice 2016, le résultat de clôture présente un solde net global de 152 068, 58 € réparti de la façon suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement ligne 002	148 144,48 €
Affectation du déficit d'investissement ligne 001	40 795,07 €
Affectation en réserve compte 1068	44 719,17 €

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces résultats.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le résultat de clôture de l'exercice 2017.

3. Vote du budget primitif 2018 communal et lotissement – Délibérations n° 14 et 15-2018

Budget communal

Monsieur le Maire expose une proposition du budget primitif pour l'année 2018 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 322 419,48 €

En section investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 491 201,65 €

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 322 419,48 €

Fonctionnement

Chapitre 011

Dépenses

Charges à caractère général

70 300,00 €

Chapitre 012	Charges du personnel	57 900,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	11 987,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	25 150,00 €
Chapitre 66	Charges financières (intérêts d'emprunt)	3 600,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section investissement	137 935,48 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	5 547,00 €

<u>Fonctionnement</u>	<u>Recettes</u>	
Chapitre 002	Excédent reporté	148 144,48 €
Chapitre 70	Produit des services	8 353,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	99 549,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	44 268,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion	18 105,00 €
Chapitre 042	Transfert entre sections	4 000,00 €

En section investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 491 201,65 €

<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	
Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	40 795,07 €
Chapitre 016	Emprunts et dettes	20 200,00 €
Chapitre 021	Immobilisations corporelles	403 000,00 €
Chapitre 040	Transfert entre sections	4 200 €
Opération n°85	Acquisition de matériel	10 006,58 €
Opération n°109	Cimetière	3 000,00 €
Opération n°110	Eglise	5 000,00 €
Opération n°112	Aménagement des plans d'eau	5 000,00 €

<u>Investissement</u>	<u>Recettes</u>	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	137 935,48 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre - Amortissements	5 547,00 €
Compte 10222	F.C.T.V.A	3 000,00 €
Compte 1068	Excédent de fonctionnement	44 719,17 €
Compte 132	Subventions	150 000,00 €
Compte 1641	Emprunt et dettes	150 000,00 €

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif présenté par le maire.

Budget Lotissement

Monsieur le Maire expose une proposition du budget primitif pour l'année 2018.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 13 269.05 €

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	
71355/042	Sortie du stock	13 259.05 €
658	Régularisation TVA	10,00 €

<u>Fonctionnement</u>	<u>Recettes</u>	
71355/042	Intégration travaux + frais	10,00 €
002	Excédent cumulé reporté	3 054,03 €
774	Subvention exceptionnelle	10 205.02 €

En section investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 13 259.05 €

<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	
001	Déficit cumulé reporté	13 249,05 €
3355/040	Intégration travaux + frais	10,00 €

<u>Investissement</u>	<u>Recettes</u>	
3555/040	Sortie de stock	13 259,05 €

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif présenté par le maire.

4. Vote des taux d'imposition – Délibération n°16-2018

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018

	BASE IMPOSITION 2017	TAUX 2017	BASE IMPOSITION 2018	Si Pas d'augmentation	Produit fiscal
TAXE HABITATION	142 636	13,36	146 400	13,36%	19 559 €
TAXE FONCIERE	88 374	19,76	91 700	19,76%	18 120 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	75 316	36,10	76 300	36,10%	27 544 €
TOTAL PRODUIT FISCAL					65 223 €

M. le maire rappelle les compensations allouées par l'état :

➤ Total 9 299 €

PRODUIT TOTAL IMPOSITION + COMPENSATION = 74 522 €

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les impôts et de maintenir les taux.

5. Rénovation et extension de la salle communale : chaufferie

M. le Maire présente un nouveau plan concernant les travaux d'extension et de rénovation de la salle. La chaufferie a été déplacée.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cet avant-projet afin que la demande de permis de construire puisse être déposée.

Décision :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'avant-projet réhabilitation et extension de la salle communale du 06 avril 2018.

6. Demande de subventions 2018 – Délibération n°17-2018

Le maire propose au conseil municipal, de statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

Associations	2017 Subvention attribuée	2018 Demande de Subvention	2018 Subvention attribuée
Comité des fêtes	300 €	300 €	300 €
Foyer des jeunes	200 €	200 €	200 €
Club de l'Amitié	200 €	Subvention annuelle plus subvention exceptionnelle anniversaire du Club	200 € + 200 € (exceptionnelle)
Les Zaméchés	200 €	Pas reçu	-----
ADMR	273 €	274€	274 €

7. Convention scolaire avec la commune de Marigné-Peuton – Délibération n°18-2018

M. le Maire présente le projet de convention scolaire à intervenir avec la commune de Marigné-Peuton :

Article 1^{er} :

La Commune de PEUTON s'engage à verser à la Commune de MARIGNE-PEUTON une participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée. Cette participation sera égale à **100 %** du coût réel à l'année civile d'un enfant fréquentant l'école de Marigné-Peuton.

Article 2 :

Les dépenses prises en compte comprennent le forfait communal versé à l'O.G.E.C. dans le cadre du contrat d'association conclu le 8 septembre 2004 entre l'Etat et l'Ecole Notre Dame du Sacré-Cœur de MARIGNE-PEUTON, ainsi que les crédits accordés à l'A.P.E.L. pour les sorties scolaires, y compris les classes de découverte ainsi que la subvention annuelle accordée au réseau Chrysalide.

Par souci de simplicité, il ne sera pas fait de différence entre les enfants de classe maternelle et de classe primaire.

Article 3 :

La Commune de Marigné-Peuton établira chaque année le titre de recettes correspondant à cette participation accompagné de l'état des dépenses prises en compte et dressera la liste nominative des enfants de PEUTON inscrits à l'école de MARIGNE-PEUTON à la rentrée de septembre de l'année N-1. Les départs et inscriptions éventuels en cours d'année scolaire ne donneront pas lieu à déduction ou augmentation.

Article 4 :

Cette convention s'applique à compter de l'année scolaire 2017/2018 (1^{er} septembre 2017) et les années suivantes, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties au minimum 4 mois avant la fin de l'année civile. Elle pourra être modifiée après accord des deux Communes.

M. le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette convention :

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la convention à intervenir avec la commune de Marigné-Peuton et autorise le Maire à la signer.

8. Redevance occupation du domaine public 2018 : Enedis – Délibération n°19-2018

M. le maire propose de statuer sur les redevances d'occupation du domaine Public soit :

❖ **ERDF** : Population 234 hab.

Formule de calcul : 153 € x coef 2018 (1,3254) = **203 €** (plafond)

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la redevance d'occupation du domaine public et charge M. le Maire d'établir le titre de recettes.

9. Devis MEFRAN : Tables et chaises pour la salle communale

M. le Maire présente un devis de la société MEFRAN concernant l'acquisition de nouvelles tables pour la salle communale ainsi que de chaises.

REF.	DESIGNATION	PU H.T	PX NET HT	QTES	TOTAL HT
	Table lifetime en polyéthylène moulé haute densité 183x76cm	106.00	68.00	18	1 224.00
	Encastrabe uen fois pliée				
	Eco taxe		1.02	18	18.36
	Chaise Vanoise coque M2 pieds diam. 20 empilables	28.00	17.50	100	1 750.00
	Eco taxe		0.27	100	27.00
FRANCO DE PORT					
Validité de l'offre :		20 jours		PRIX TOTAL H.T. 3 019.36 €	
Délai de livraison :		5/6 semaines		Dont éco-taxe	
Règlement :		Mandat ADM		T.V.A 20% 603.87 €	
				PRIX TOTAL T.T.C. 3 623.23 €	

Décision :

Le conseil municipal ne donne pas suite pour le moment au devis présenté.

10. Devis MEFRAN : jeux extérieurs et tables

M. le Maire présente un devis de la société MEFRAN concernant l'acquisition de jeux de plein air pour les enfants et de tables pique-nique :

REF.	DESIGNATION	PU H.T	PX NET HT	QTES	TOTAL HT
	Jeu ressort Fleur	628.00	490.00	1	490.00
	Jeu ressort l'Ane	724.00	520.00	1	520.00
	Royaume de Charlemagne 4 jeux pour 1/6 ans	2 512.00	2450.00	1	2 450.00
	Pont à lattes	2 106.00	1403.00	1	1 403.00
	Ensemble d'agrs pour 6/12 ans	2 600.00	1900.00	1	1 900.00
	Lot de 3 tables de pique nique New Douglas lames 145x45mm	1 200.00	925.00	1	925.00

Décision :

Le conseil municipal ne donne pas suite pour le moment au devis présenté.

11. Projet éolien : compte-rendu réunion communautaire du 03 04 2018

Lors de la réunion du 3 avril du conseil communautaire à laquelle Roland Meignan a participé, ce dernier a demandé pourquoi les riverains n'étaient pas d'ores et déjà prévenus du projet. Il a été répondu que l'accord des conseils municipaux est nécessaire pour démarrer une étude.

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite pour le moment tant qu'aucune demande officielle ne parvient pas à la mairie.

12. Questions diverses

Fleurissement :

Dominique Bordeau fait part que deux bacs à fleurs en bois gênent l'arrêt du car route de Quelaines et le stationnement des voitures.

Tony Touratier, de la commission fleurissement, va se renseigner pour l'acquisition de nouvelles fleurs et va prendre attache avec Sylvie Ferré, également membre de la commission.

Roland Meignan effectue un compte-rendu de la dernière réunion voirie :

- Chemin de l'Ecôté, touffe d'herbe gênante.
- Le Pont Hyères, chemin busé et élargi.
- Chemin du Bréon Maineuf, chez J. Tireau, point à temps à réaliser
- Route dégradée, point à temps à prévoir à Buhanay.
- La Volue, point à temps à prévoir, route de la Marche.

Un réunion de mutualisation de travaux est prévue le 21 avril à 11 heures avec les communes de Prée d'Anjou et Marigné-Peuton. Balayage des routes à prévoir après réalisation des travaux.

Bois coupé :

De l'aulne a été coupé dans la zone humide, il est à donner. Les personnes susceptibles d'être intéressées seront convoquées. Le bois doit être retiré rapidement avant pousse des végétaux.

Commission aménagement à réunir pour la zone humide dans le cadre de la prévision de réalisation d'un parcours sportif.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, de l'élagage est à prévoir ainsi que la numérotation de certains lieux dits où plusieurs habitations sont présentes.

Séance levée à 22 heures 15